

1 | CONFORTER LA TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE

Contexte

Chambray est un des maillons importants de la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle régionale et locale. Pour ce qui est de la trame verte, le socle de base qui constitue la structure porteuse de biodiversité (prairies, boisements, parcs, terrains de sports) occupe 35% du territoire communal. Il présente un intérêt écologique, paysager et récréatif.

Tous les sites qui composent ce socle de base n'ont pas le même potentiel de biodiversité. Les milieux à forte valeur écologique, les noyaux de biodiversité, représentent 22% du territoire communal. Ce sont notamment les grands espaces boisés, ou des milieux ouverts humides.

La trame bleue est constituée par le ruisseau du Saint-Laurent et ses étangs dont celui de la Turpetière, anciennes carrières de kaolin, inventoriés comme zone humide par le Conseil général et la DDAF. La trame bleue est complétée par la tourbière du bois de Chambray, le lac et les nombreuses mares au Sud et à l'ouest de la commune.

La trame verte et bleue est aussi liée aux espaces agricoles existants au Sud et à l'Ouest de la commune et qui représentent 25 % du territoire. Même si ceux-ci sont majoritairement occupés par les grandes cultures, peu favorables à la biodiversité, ils sont ponctués d'éléments essentiels pour la faune et la flore (mares, haies, bosquets, ...).

Tous ces espaces naturels et agricoles concourent à la qualité du cadre de vie des habitants de Chambray mais sont soumis à de fortes pressions telles que les infrastructures de transports, le tissu urbain.

Le cloisonnement, la destruction des milieux naturels et la rupture des continuités écologiques sont parmi les causes principales d'appauvrissement de la biodiversité.

Enjeux

- Pérenniser les milieux naturels (boisements, zones humides, mares, ...);
- Conforter les continuités paysagères et écologiques sur tout le territoire communal;
- Concilier les enjeux écologiques et l'accueil du public au sein de la trame verte et bleue.



Objectifs et principes d'aménagement

Préserver les réservoirs de biodiversité et limiter le morcellement des espaces naturels et agricoles

- Atténuer les coupures des corridors écologiques (protection des éléments naturels supports de continuité écologique, aménagement de franchissements des infrastructures et réseaux) ;
- Ménager des zones tampons entre projets urbains, boisements et espaces agricoles ;
- Permettre la découverte de la trame verte et bleue par les habitants et les visiteurs extérieurs à la commune, en développant un réseau de venelles et chemins s'étendant à l'extérieur de la ville et reliant les principaux espaces verts, naturels et agricoles de la commune ;

Pour ce faire, de nouveaux itinéraires seront aménagés et notamment :

- chemin des Oiseaux reliant les quartiers d'habitat au Nord, aux équipements publics et commerciaux de la zone Jean Perrin, en passant par des établissements scolaires ;
- liaison entre le bois de Chambray et le centre-bourg permettant d'atteindre la plaine et le parc de la Branchoire ;
- continuité piétonne à l'Ouest de la commune, identifiée au SCoT, sur l'ancien tracé du chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Valoriser la trame bleue

- Proscrire les aménagements pouvant impliquer la détérioration de zones humides et limiter la constructibilité le long des cours d'eau notamment le ruisseau du Saint Laurent ;
- Préserver et développer les zones tampons végétalisées le long des cours d'eau et fossés (haies, bandes enherbées) ;
- Dans tous les nouveaux projets urbains, concevoir des aménagements paysagers participant, autant que possible, à la gestion des eaux de pluie (rétention, infiltration, épuration) et utiliser les ouvrages d'assainissement pour préserver et développer la biodiversité dans les quartiers ;
- Promouvoir la récupération de l'eau pluviale pour des usages extérieurs.

Valoriser le rôle des espaces agricoles au sein de la TVB

- Créer des espaces de transition entre les zones à urbaniser et les terres agricoles : plantations linéaires ou diffuses, de haies, de vergers, de boisement (en conservant des continuités visuelles entre les zones urbanisées et les espaces agricoles voisins) ;
- Préserver les éléments végétaux et bâtis, présents en zone agricole et contribuant à la biodiversité (arbres isolés, mares, fossés, haies, granges, murs, pigeonniers, caves...) ;

- Combiner les fonctions écologiques et paysagères et les usages agricoles au sein des délaissés du projet de LGV-SEA.

Faire de la TVB un élément fort de composition des projets urbains

- Désenclaver et intégrer les éléments existants de la trame verte et bleue (bosquets, arbres isolés, haies, fossés, mares...) dans les projets ;
- S'appuyer sur le traitement paysager des espaces publics (requalification des grands axes et nouveaux espaces publics) pour étendre la TVB dans les quartiers ;
- Valoriser le parcours de l'eau dans la conception du projet avec, par exemple, la création de noues, bassins paysagers, etc. ;
- Favoriser la présence de la nature en ville et limiter l'imperméabilisation des sols en végétalisant les espaces de stationnement (chaussées drainantes et plateformes enherbées notamment) et les espaces bâtis (murs, terrasses et toitures végétalisées) ;
- Utiliser une palette de végétaux diversifiée, adaptée au contexte local et peu consommatrice d'eau ;
- Développer les jardins familiaux et partagés, notamment à l'Ouest de la commune dans le cadre du projet d'écoquartier de la Guignardière et au Sud, en complément du projet commercial de la Petite Madelaine, constituant un espace tampon avec le site récréatif et naturel René Messon ;
- Mettre à profit les opérations d'aménagement urbain pour compléter le réseau existant de cheminements reliant les quartiers et les principaux espaces verts publics et naturels de la commune.



Decpro n°2

